



lycée d'enseignement
général et technologique
Bourdelle
Tarn-et-Garonne
académie
Toulouse

lycée professionnel
Bourdelle
Tarn-et-Garonne
académie
Toulouse

LYCÉE
ANTOINE
BOURDELLE
MONTAUBAN



Dossier de candidature 2021/2022 Section sportive Rugby garçons/filles



Equipe Vice-Championne de France



Equipe Championne Académique

- 1) Les objectifs de la section rugby
- 2) Les modalités d'organisation
- 3) Le suivi médical

Annexes :

- . Fiche de candidature (annexe 1)
- . Lettre de motivation (annexe 2)
- . Charte de la section rugby (annexe 3)
- . Fiche médicale (annexe 4)
- . Demande de changement d'établissement pour une entrée en 1^{ère} ou terminale (se rapprocher de son établissement d'origine)
- . Demande de dérogation pour une entrée en seconde (se rapprocher de son établissement d'origine)

1° Objectifs de la section

1.1 Les objectifs généraux de la section sportive rugby à XV

- L'Approfondissement d'une pratique sportive dans le cadre d'une scolarité normale passant par :
- Un accueil d'élèves désireux de progresser techniquement, tactiquement et physiquement et d'élever leur niveau de pratique en rugby.
- Une réussite sportive qui ne peut être dissociée d'une réussite scolaire.
- La formation d'un joueur polyvalent de bon niveau régional, ayant une connaissance aiguisée des règles du jeu et de ses interprétations.
- Un engagement dans le Championnat Excellence UNSS en tant que joueur mais également en développant des aptitudes à arbitrer ou organiser.

1.2 Objectifs spécifiques

- Approfondissement des qualités techniques du joueur
 - Meilleure compréhension des situations de jeu
 - Entraînement à effectif réduit
 - Perfectionnement de la technique individuelle du joueur
- Technique individuelle de base : la passe, le plaquage, l'attitude au contact, le jeu au pied.
 - Technique individuelle au poste : lancer en touche, saut, lift, placement
- Amélioration des qualités physiques
 - Préparation physique générale, souplesse, vitesse, travail d'appuis, dissociation segmentaire, renforcement musculaire spécifique rugby

1.3 Admission

L'intégration à la section est prononcée à l'issue d'une commission d'admission (juin) en présence du chef d'établissement ou son représentant, le professeur d'EPS en charge de la section, du responsable de l'USM ou d'un représentant du comité départemental.

Les résultats sportifs et scolaires sont étudiés lors de cette commission et conditionne à part égale les conditions d'intégration.

2) Les modalités d'organisation de la section

2.1 Les niveaux des classes concernées

Les élèves concernés par la section sportive seront scolarisés au sein de 1 ou 2 classes de seconde GT ou dans la seconde professionnelle d'affectation, et répartis en première et terminale du Lycée Général Technologique et Professionnel.

2.2 Un professeur d'EPS « référent » responsable de la section sportive.

Le Professeur d'EPS, ayant une « sensibilité Rugby à XV » sera le responsable de la section sportive au sein du Lycée. **Sous la responsabilité du chef d'établissement**, il assurera la coordination de la section à travers plusieurs missions :

- Il sera le responsable du projet pédagogique de la section, de sa bonne mise en œuvre et notamment du suivi scolaire et médical des élèves ;
- Il coordonnera l'équipe éducative de la section et veillera particulièrement à l'harmonisation des calendriers UNSS et fédéraux en lien avec les partenaires fédéraux (Comité départemental, Ligue Occitanie, FFR et Union Sportive Montalbanaise)
- Il contribuera à la communication interne et externe et pilotera l'évaluation annuelle de la section sportive.
- Il sera le professeur principal de la classe « section sportive ».

2.3 L'encadrement sportif de la section rugby sera assuré par :

- Le professeur d'EPS responsable pédagogique de la section rugby
- Le directeur du centre de formation, directeur sportif de l'association USM
- Les entraîneurs diplômés d'état (DES JEPS, DE JEPS, CQP, BP JEPS, Licence – master STAPS)
- Le cadre technique du comité départemental de rugby pourra être mis à disposition.

2.4 Organisation des entraînements – Aménagement des emplois du temps

Les horaires d'entraînement de cette section sportive se dérouleront :

- les mardis de 12h15 à 13h45
- les jeudis de 12h15 à 13h45
- les mercredis seront réservés à la compétition ou à défaut, à l'entraînement avec les équipes correspondantes de l'USM ou des autres clubs du bassin.

2.5 La scolarité

- Travail et résultats
- Assiduité
- Attitude et comportement

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions pourront être décidées en lien entre le club USM et la direction du lycée.

2.6 La compétition

- Les élèves sont obligatoirement inscrits à l'Association Sportive de l'établissement et participent au Championnat de France UNSS.
- Plusieurs compétitions UNSS extra rugby sont ciblées en début de saison par l'encadrement pour les élèves de la section (exemple : participation au CROSS départemental).

2.7 Effectif - public visé – modalités de recrutement

Environ 45 élèves (filles et garçons) concernés. 20 en seconde et 25 en première et terminale. Ils sont recrutés prioritairement dans le club de l'USM mais aussi sur l'ensemble du département du Tarn et Garonne et des départements limitrophes. Ils sont intégrés dans les différentes classes du Lycée Général et du Lycée Professionnel.

Un élève de la section rugby pourra rester jouer dans son club d'origine. La section s'adresse à des élèves motivés, d'un bon niveau rugby, et impliqués dans leur scolarité. Une attention particulière sera portée sur l'étude des bulletins scolaires, notamment sur le comportement.

La sélection pour la rentrée 2021 se fera sur une demi-journée, le mercredi 7 avril 2021 de 14h00 à 17h00 au stade de La Fobio (si mauvais temps, replis sur le synthétique du Ramiérou). (Rendez-vous à 13h30 devant le complexe Jacques Chirac, rue du Général d'Amade à Montauban) Prévoir tenue, crampons, chaussures de sport.

Des situations techniques, physiques et de lecture de jeu seront proposées aux candidats. L'organisation de cette demi-journée se fera en tenant compte des restrictions sanitaires.

Si cette journée ne pouvait exceptionnellement pas avoir lieu pour raisons sanitaires, une étude des dossiers de candidature permettrait de faire cette sélection, en tenant compte des critères sportifs (avis de l'entraîneur), scolaires et comportementaux (étude des bulletins). Si besoin, un entretien sera proposé à l'élève en présentiel ou en distanciel.

Les dossiers de candidature doivent être adressés pour le 27 mars 2021 – date butoir – à l'adresse suivante : olivier.fiche@ac-toulouse.fr

2.8 Les installations sportives

Un partenariat avec la ville de Montauban sera également existant, notamment dans l'utilisation des équipements sportifs de la commune.

Les installations disponibles de la commune, à proximité du lycée :

- Terrains de rugby (avec éclairage) en herbe et synthétique
- Piste d'athlétisme, piste couverte
- Complexe omnisport Jacques Chirac (salle de musculation, salles de sport de combat, de gymnastique, de sports collectifs ... autres gymnases.)
- Vestiaires

- Piscine

Les installations au lycée :

- Salle multimédia
- Salle de classe avec vidéo projecteur

2.9 L'internat.

L'établissement possède un internat **et une priorité sera donnée aux élèves-joueurs de la section sportive.**

2.10 Options, LV1, LV2

Un élève de la section rugby admis en seconde ne pourra pas prendre une option et devra obligatoirement prendre anglais et espagnol en langues vivantes.

3) Le suivi médical

3.1 L'examen médical annuel

- Visite médicale d'admission et examen annuel :

Un examen médical conditionnera l'admission en section sportive. Il sera renouvelé chaque année et donnera lieu à la délivrance d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la discipline datant de moins de trois mois. La fiche médicale utilisée sera celle jointe en annexe de la circulaire de référence. Elle est spécifique aux élèves des sections sportives.

- Par le médecin du sport :

Cet examen sera obligatoirement réalisé par un médecin de sport, du choix de la famille. Il pourra également être effectué par le médecin du sport référent de la section rugby.

Suite à cet examen, une fiche type, complétée pour chaque élève, sera transmise au médecin traitant ainsi qu'au médecin du Lycée.

3.2 Le suivi au cours de l'année

Ce suivi sera mis en place afin d'évaluer l'état de santé des élèves, repérer les signes de fatigue, prendre en charge très rapidement les éventuelles blessures, et donc créer les conditions favorables à la réussite de leur double projet, scolaire et sportif. Son efficacité nécessitera la **coopération de tous les acteurs** qui ont des attributions spécifiques.

CANDIDATURE ET ADMISSION

Les candidats seront retenus sur critères sportifs et scolaires.

Le dossier de candidature.

Le dossier complet doit être envoyé au responsable de la section rugby avant le 27 mars 2021

M. Fiche Olivier : Olivier.Fiche@ac-toulouse.fr

Procédure d'orientation et d'affectation.

- **Pour une entrée en classe de seconde générale**
 - . Si vous appartenez au secteur de recrutement, vous suivez la procédure normale (**pas d'options - LV Anglais/Espagnol obligatoires**).
 - . Si vous n'appartenez pas au secteur, vous devez faire une demande de dérogation en choisissant le lycée Antoine Bourdelle de Montauban avec comme motif, l'admission en section sportive (se rapprocher de votre collège d'origine).
- **Pour une entrée en première ou terminale.**
 - . Si vous ne faites pas parti de l'établissement (fiche de dérogation pour une affectation au lycée Antoine Bourdelle avec comme motif, l'admission en section sportive) se rapprocher de votre lycée d'origine.
- **Pour une affectation en lycée professionnel**
 - . Indiquez votre choix au professeur principal de la classe de troisième. Il n'y a pas de secteur géographique pour ces sections, donc pas de dérogation à solliciter. L'affectation au lycée se fait après classement informatisé des candidatures à partir des résultats scolaires.

Attention : une réponse positive aux tests ne signifie pas admission définitive. Il faut aussi être affecté réglementairement au lycée par le IA-DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale).